

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy tenue le 10 mars 2023 à 19 h 00 au 52, rue Principale de Saint-Guy.

Sont présents :
Monsieur Gilles Roussel, maire
Monsieur François Labrie, siège 1
Monsieur Richard Daigneault, siège 3
Madame Gaétane Gagnon, siège 4
Madame Chantal Gauthier, siège 5
Madame Normande Rioux, siège 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Gilles Roussel, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 00. Madame Alyson Lavoie, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution CM-2023-0030-00

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 15.1 Demande d'un citoyen
- 15.2 Assurance
- 15.3 Bibliothèque
- 15.4 Tapis

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire de la réunion du 17 février
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Calendrier des séances du conseil municipal 2023
- 7. Adoption du règlement numéro 6202-2023 de demande commune de regroupement
- 8. Adoption du règlement numéro 6203-2023 relatif à la démolition des bâtiments
- 9. Rémunération de la bibliothécaire
- 10. Changement de signataire Desjardins et au Registraire des entreprises du Québec
- 11. Frais de déplacement – assistante technique
- 12. Cogeco
- 13. Actuel Conseil – Plan et devis pour appel d'offre
- 14. Rang 7 – repousser les travaux de ponceaux et faire le minimum
- 15. Affaires nouvelles
- 16. Période de questions
- 17. Clôture et levée de la séance

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire DGA

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER**
Résolution CM-2023-0031-00

Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire compte-rendu de la réunion du 17 février tel que déposé.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **COMPTES**
Résolution CM-2023-0032-00

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale adjointe fait la lecture de la liste des comptes.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

D'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste de comptes au 10 mars annexée à ce procès-verbal pour un total de 61 488,18 \$.

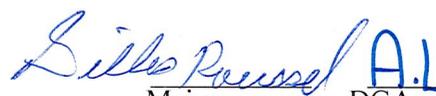
FACTURES					
	No	Fournisseur	Noms	Descriptions	Montants
1	469	6TEM	TI	Microsoft 365 Business Standard	51,42 \$
2	470	Alyson	Lavoie	Remboursement kilométrages	205,15 \$
3	198	Buanderie	Rivière-du-Loup	Service de buanderie	135,67 \$
4	101	BuroPro	Citation	Facturation copies	43,10 \$
5	193	Carrefour	du Camion RDL	Pièces garage	80,95 \$
6	442	Dépanneur	chez Carolin	Café, biscuit, verres...	32,38 \$
7	167	Ferme	Yves Pelletier	Contrat de déneigement (3)	4 068,10 \$
8	382	Harnois	Énergies	Diesel & Mazout école/garage	9 808,40 \$
9	441	Infotech		Logiciel 3 de 5	5 955,71 \$
10	224	MACPEK		Pièces garage	380,51 \$
11	168	Métal	A.P.	Accessoires garage	1 240,36 \$
12	149	MRC des	Basques	Quote Part 2023	17 046,35 \$
13	107	Municipalité	Lac-des-Aigles	Service incendie	14 242,00 \$
14	365	Pelletier	et Couillard	Plan et description technique	1 724,63 \$
15	453	Raymond	Chabot	Préparation audit 2021	2 299,51 \$
16	390	Réseau	biblio	Cotisation annuelle 2023-2024	333,61 \$
17	477	Rivière-du-Loup		Logiciel Cour municipal	14,11 \$
18	58	SAAQ		Immatriculations	2 636,69 \$
19	61	Servitech		Tenue à jour	259,04 \$
20	360	SSAD		Collecte conteneur	224,22 \$
21	476	Transport	Rivière-du-Loup Inc.	Messagerie	14,13 \$
22	53	Wurth	Canada	Accessoires garage	692,14 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER					61 488,18 \$

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu par courriel le 27 février – Le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet de partage d'une ressource d'assistance technique entre les municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy. Une somme maximale de 40 000 \$ sera réservée à cet effet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.


 Maire DGA

6. **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023**
Résolution CM-2023-0033-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy conserve l'ancien calendrier établi en novembre 2022.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à la majorité des conseillers.

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 6202-2023 DE DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement

7.1 **DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT 6202-2023 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER**

Une déclaration est faite par la directrice générale adjointe, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par le conseil ; le règlement numéro 6202-2023 de demande commune de regroupement, que PLUSIEURS changements ont été apportés entre le projet adopté le 17 février 2023 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

7.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 6202-2023 DE DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT**
Résolution CM-2023-0034-00

ATTENDU que le conseil municipal désire demander au gouvernement de constituer une municipalité locale dont le territoire correspond à l'ensemble des municipalités demanderesses;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 17 février 2023 par le conseiller Monsieur Richard Daigneault conformément à la procédure prévue aux articles 7 à 10 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU que l'adoption du présent règlement a été précédée de la publication d'un avis public, affiché selon les dispositions du Code municipal;

ATTENDU que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantal Gauthier

et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Guy adopte le règlement 6202-2023 de demande commune de regroupement tel qu'annexé à la présente résolution comme s'il était ici reproduit en entier.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à la majorité des conseillers.

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 6203-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS**

Reporté à une séance ultérieure


 Maire DGA

9. **RÉMUNÉRATION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE**

Reporté à une séance ultérieure. Le conseil désire rencontrer madame Véronique Turcotte.

10. **CHANGEMENT DE SIGNATAIRE DES JARDINS ET AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC**

Résolution CM-2023-0035-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe pour effectuer les changements de signataires Desjardins ainsi qu'au registraire des entreprises du Québec.

Que la Municipalité de Saint-Guy ajoute Madame Cindy Gallant, assistante technique et qu'elle conserve Monsieur Gilles Roussel, maire, Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe et Madame Chantal Gauthier, promoteur et conseillère siège 5.

Que la Municipalité de Saint-Guy nomme Madame Cindy Gallant, assistante technique, comme signataire des chèques avec Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe, Monsieur Gilles Roussel, maire et Madame Chantal Gauthier, promoteur et conseillère siège 5.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. **FRAIS DE DÉPLACEMENT – ASSISTANTE TECHNIQUE**

Reporté à une date ultérieure. Voir avec le projet de partage d'une ressource d'assistante technique

12. **COGECO**

Résolution CM-2023-0036-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Madame Alyson Lavoie et Madame Cindy Gallant pour obtenir de l'information et des prix pour les deux fournisseurs BELL et COGECO.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. **ACTUEL CONSEIL – PLAN ET DEVIS POUR APPEL D'OFFRE**

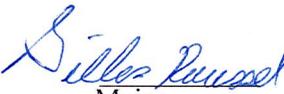
Résolution CM-2023-0037-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe et Madame Cindy Gallant, assistante technique pour partir en appels d'offre sur SEA0 à la réception des plans et devis d'Actuel Conseil concernant les égouts municipaux.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


DGA

14. **RANG 7 – REPOUSSER LES TRAVAUX DE PONCEAUX ET FAIRE LE MINIMUM**

Résolution CM-2023-0038-00

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que la Municipalité de Saint-Guy repousse la réfection du Rang 7 (changement de ponceaux, reprofilage des fossés,...) à l'été prochain étant donné le départ de la directrice générale adjointe, la présence de l'assistante technique à 2 ou 1 journée par semaine au bureau, le projet en cours des égouts municipaux et à l'ampleur du projet à réaliser pour obtenir une telle réfection.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. **AFFAIRES NOUVELLES**

15.1 DEMANDE D'UN CITOYEN

Résolution CM-2023-0039-00

Monsieur André Dufour, propriétaire du lot 5 005 959 dans le Rang 4 souhaiterait recevoir une proposition équitable soit par un service proportionnel de déneigement ou un crédit de taxes dû au fait qu'il ne peut pas habiter sa propriété à l'année du fait que cette partie du Rang 4 n'est pas déneigée en période hivernale. Il mentionne que les taxes exigées pour sa propriété sont légalement appliquées comme pour tous les citoyens de Saint-Guy.

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy refuse le déneigement et le crédit de taxe pour le rang 4 étant donné que nous avons un règlement municipal.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.2 ASSURANCE

Résolution CM-2023-0040-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Madame Jessica Nault-Imbeault de la Mutuelle MMQ pour agir dans notre dossier de réclamation pour la perte survenue le 7 mars 2023 avec le camion pépinière de la Municipalité.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.3 BIBLIOTHÈQUE

La municipalité de Saint-Guy souhaite obtenir une estimation de l'achalandage.

15.4 TAPIS

Résolution CM-2023-0041-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la municipalité de Saint-Guy retourne les tapis de l'entrée à la buanderie de Rivière-du-Loup et qu'elle les remplace par des tapis appartenant déjà à la municipalité. Que Monsieur Martin Paré préposé à l'entretiens soit mandaté à effectuer l'entretien de ceux-ci.


Maire DGA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Gilles Roussel, invite les citoyens à poser leurs questions.

Monsieur Yvan Sirois, demande s'il serait possible d'aménager un petit coin bureau dans les locaux de la municipalité.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution numéro : Résolution CM-2023-0032-00



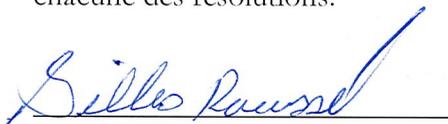
Alyson Lavoie, directrice générale adjointe

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**Résolution CM-2023-0042-00**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par la conseillère madame Chantal Gauthier.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Gilles Roussel
Maire



Alyson Lavoie
Directrice générale adjointe

S.A


Maire
DGA